



Ville de Mont-Saint-Hilaire

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Gouvernance du Manoir Rouville-Campbell : la Ville de Mont-Saint-Hilaire poursuit ses démarches

Ville de Mont-Saint-Hilaire, le 6 août 2024 – Appuyée par la réforme de la *Loi sur le patrimoine* qui permet à la Ville d’acquérir et de louer un lieu patrimonial, la Ville de Mont-Saint-Hilaire poursuit ses démarches de façon diligente pour trouver un opérateur hôtelier au manoir Rouville-Campbell. L’objectif est toujours de protéger et d’assurer la pérennité de cet immeuble patrimonial, important lieu d’histoire, de culture et de fierté pour l’ensemble de la communauté hilairemontaine.

Dans le cadre de son appel de propositions *DG24-01 pour le bail commercial et opérations hôtelières du manoir Rouville-Campbell* qui se terminait le 23 mai dernier, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu deux soumissions. L’une de ces soumissions était non conforme et l’autre ne s’est pas qualifiée pour l’ouverture des enveloppes. Cette situation a conduit la Ville à repenser son approche pour trouver un opérateur hôtelier doté de la capacité financière nécessaire pour entretenir le bâtiment, préserver son patrimoine naturel et bâti, ainsi que de redonner au Manoir son attrait touristique.

Initialement, plusieurs organisations de grande qualité se sont montrées intéressées par la location de l’établissement, mais le processus d’appel de propositions n’a pas mené aux offres souhaitées. La Ville, appuyée par les membres du conseil municipal, révisé donc actuellement le processus de relance des activités hôtelière de manière à trouver un nouvel opérateur hôtelier qui aura à cœur, tout comme elle, de faire rayonner la région ainsi que de préserver le patrimoine. Toutes les personnes impliquées dans ce processus travaillent avec rigueur, inspirées par les meilleures pratiques, pour assurer une saine gestion administrative du processus de relance du Manoir.

En ce qui a trait à la gestion financière de l’établissement, il faut savoir que le Manoir n’a pas engendré de frais supplémentaires à la Ville au cours des derniers mois puisqu’il a été loué pour de grandes productions télévisuelles. De plus, comme la Ville a protégé à perpétuité les deux boisés écologiques adjacents d’une valeur de plusieurs millions de dollars, tout investissement serait déjà rentabilisé. Il s’agit en effet d’un impact financier très positif dans ce dossier, puisque la Ville n’a pas eu à déboursé pour cette acquisition. Les personnes intéressées peuvent consulter les revenus et dépenses associés au Manoir Rouville-Campbell en ligne, dans la section « Grands projets » du portail citoyen au clic.villemsh.ca.

Consultations et parties prenantes

Rappelons que depuis le don du manoir Rouville-Campbell en 2022, la Ville a fait ses devoirs en procédant à l’inspection complète du bâtiment et en évaluant l’ensemble des scénarios possibles pour l’occupation de l’établissement. Pour ce faire, le conseil a formé la Table des sages, où des bénévoles ont réfléchi à l’avenir du Manoir, produisant également un rapport contenant plusieurs recommandations. Une évaluation sur la gouvernance, financée par Tourisme Montérégie, a également été menée pour identifier le meilleur modèle de gouvernance possible. De plus, en

2023, une consultation publique a été réalisée par une firme indépendante afin de recueillir les avis des citoyens et des citoyennes de Mont-Saint-Hilaire.

Pour suivre l'avancement du dossier, vous êtes invités à consulter la section « Grands projets » du portail citoyen au clic.villemslh.ca. Vous pourrez ainsi vous abonner pour recevoir des notifications lorsque la page concernant le projet du Manoir Rouville-Campbell est mise à jour.

À propos de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

Mont-Saint-Hilaire est une ville de plus de 19 400 citoyens. En mode 100 % solution, elle passe à l'action pour répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques. La Ville s'assure ainsi de mettre en œuvre des projets qui répondent aux besoins de l'ensemble des citoyens et des citoyennes de façon durable, visant à réduire son impact environnemental, dans une perspective de bien commun.

- 30 -

Source : Ville de Mont-Saint-Hilaire
Information : Services aux citoyens et communications
communications@villemslh.ca